

Remise des plannings combien de temps a la avance

Par pat21, le 28/05/2016 à 13:43

Bonjour, j aimerais savoir combien de temps a l avance je dois avoir mon planning de travail Compte tenu que je travail les dimanches et jours feries

merci

Par P.M., le 28/05/2016 à 18:36

Bonjour,

Il conviendrait de consulter la Convention Collective applicable mais en absence de disposition, l'employeur doit quand même respecter un délai de prévenance raisonnable de l'ordre d'une semaine au minimum...

Par pat21, le 31/05/2016 à 12:02

Merci de la reponse cordialement pat21